



PRÉFET DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Est**
SREX de Lyon

Réglementation temporaire de la circulation
Travaux d'aménagement Mobilyse
A47, sens St-Etienne - Lyon
PR25+000 à PR23+000
Commune de l'Horre et Saint-Chamond.

ARRÊTÉ N° 2025-L-42-068

modificatif à l'arrêté préfectoral N°2025-L-42-011

LE PRÉFET DE LA LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la Route, notamment les articles R.411-21-1 et R.130-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié approuvant les nouvelles dispositions du Livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-002-SAT de Monsieur le Préfet du département de la Loire en date du 03 janvier 2025 portant délégation de signature à Mme Karine AUBERT, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public et de circulation routière, et l'arrêté en date du 05 février 2025 portant subdélégation de signature ;

VU la note du 23 janvier 2025 définissant le calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2025 et pour le mois de janvier 2026 ;

VU le dossier d'exploitation présenté par le *SIR de Lyon* de la DIR Centre-Est;

VU l'avis favorable du Groupement de Gendarmerie de la Loire en date du 06/02/2025;

VU l'avis favorable du SDIS de la Loire en date du 06/02/2025;

VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de la Loire en date du 07/02/2025;

VU l'arrêté préfectoral 2025-L-42-011 en date du 25/02/25 ;

Considérant que pendant les travaux d'aménagement d'une bande d'arrêt d'urgence et de l'assainissement sur la A47 du PR25+000 au PR23+500 dans le sens Saint-Etienne vers Lyon, commune de l'Horme, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic ;

Considérant que la section concernée par ces travaux est située hors agglomération ;

Sur proposition de Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront désormais de la manière suivante:

Phase 3:

semaine 30, 4 nuits du lundi 21 juillet au vendredi matin 25 juillet de 21h00 à 5h30;
semaine 31, 4 nuits du lundi 28 juillet au vendredi matin 01 août de 21h00 à 5h30;

Si les travaux ne sont pas terminés aux périodes ci-avant définies, un arrêté prolongeant le délai devra être établi.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux peut être déposé :

- au tribunal administratif compétent de Lyon .
- Sur l'application www.telerecours.fr

dans un délai de deux mois à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 4 -

- Le Commandant de la CRS ARAA,
- Le Chef du District de St Etienne de la DIR Centre-Est,
- Le Chef du CEI de la Varizelle de la DIR Centre-Est,
- Le Directeur de l'entreprise adjudicataire des travaux, sous couvert du Chef du District de St Etienne de la DIR Centre-Est,

et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à :

- Préfecture de la Loire,
- Groupement de Gendarmerie de la Loire,
- Direction Interdépartementale de la Police Nationale de la Loire,
- Direction du Service Départemental Incendie et Secours de la Loire,
- SAMU 42,
- Mission Déplacement Sécurité de la DDT de la Loire,
- Conseil Départemental de la Loire,
- Saint-Etienne Métropole,
- Service « Transports et Véhicules » de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- Mairie de la commune de l'Horme,

- Mairie de la commune de Saint-Chamond,
- Service Régional d'Exploitation de Lyon de la DIR Centre-Est,
- Service SES – Cellule Exploitation et Gestion du Trafic de la DIR Centre-Est,
- PC Hyrondelle,
- PC Genas.

Le chef du service régional d'exploitation de Lyon